

Les avantages

Un bien toujours occupé et entretenu :

- Entretien courant assuré par nos équipes et les sous-locataires.

Une sécurité financière :

- Loyer garanti et versé chaque mois par l'association, même en cas de vacance locative.
- Possibilité d'avantages fiscaux selon le dispositif.

Zéro tracas administratif :

- On s'occupe de tout : sélection et accompagnement des sous-locataires, état des lieux, contrats et suivi sans frais de gestion.
- Un interlocuteur unique pour toutes vos démarches.

Un impact social positif :

- Contribution directe à la lutte contre la précarité.
- Valorisation de votre patrimoine à travers une action citoyenne.

Un partenariat de confiance :

- Une structure associative sérieuse, agréée et expérimentée.

Les conditions

Pour proposer votre logement à notre Association des conditions doivent être respectées :

- DPE entre A et D.
- Compteurs individuels (électrique, gaz, eau).
- Permis de louer si la ville ou le quartier est concerné.
- Le logement doit être situé dans la CALI et/ou Grand Libournais.
- Loyer inférieur ou égal aux plafonds Locavantages



Pour en savoir plus, vous pouvez cliquer sur ce lien :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/gerer-mon-argent/investir-dans-limmobilier/locavantages-louez-abordable-et-beneficiez>

Une question ?

**N'hésitez pas à nous contacter contact@assolelien.fr
ou rendez-vous sur notre site internet <https://assolelien.fr/>**

Des questions sur des travaux de rénovations et/ou sur les avantages fiscaux :

<https://www.lacali.fr/mon-quotidien/me-loger-et-renover-mon-logement/renover-son-logement/>